



NOTE D'INFORMATION N°1

Circonscription EVREUX III

A afficher en salle des maîtres



❖ INTRODUCTION

Mesdames et Messieurs les enseignants, chers collègues,

C'est avec plaisir que je rejoins cette circonscription pour œuvrer, avec vous, à la réussite de tous les élèves qui nous sont confiés. Je me tiendrai à vos côtés pour vous accompagner dans vos projets et vos ambitions éducatives. A cet effet, je sais que nous pouvons compter sur une équipe de conseillers pédagogiques et techniques de circonscription, ainsi que sur une coordonnatrice de réseau, qui savent faire preuve d'écoute et d'une grande qualité professionnelle.

Comme vous le savez déjà, l'école primaire demeure placée comme étant la priorité du Gouvernement et du Ministre de l'Education Nationale. L'acte éducatif que nous portons au quotidien est le plus fort levier pour réduire le déterminisme social auquel nous sommes confrontés. L'acquisition des savoirs fondamentaux portée par une bonne maîtrise du langage comme support de la pensée, tant écrite que verbale, sont les bases de la citoyenneté que nous souhaitons offrir à nos élèves.

A travers cette note de communication, je rappellerai quelques recommandations, qui font suite aux réunions de rentrée des directeurs.

❖ CONSEILS d'ECOLE

Réf : Article D-411 du livre IV du Code de l'Education

Je vous rappelle que l'IEN est membre de droit aux conseils d'école. Je vous prie donc de m'adresser une invitation dans les temps impartis et -le cas échéant- d'excuser mon absence. Le RASED, représenté par un de ses enseignants, doit être invité à chaque conseil d'école.

A l'issue de chaque conseil, je vous prie également de me communiquer le procès-verbal de chaque conseil. Le procès-verbal du dernier conseil d'école indiquera les répartitions pédagogiques décidées par le conseil des maîtres. Ce document témoigne de la vie de l'école et me permet de mesurer les soutiens ou difficultés que vous rencontrez avec vos partenaires éducatifs, pour vous aider au mieux.

❖ PARENTS d'ELEVES

Réf : <https://eduscol.education.fr/cid55419/brochure-sur-l-exercice-de-l-autorite-parentale-en-milieu-scolaire.html>

La Loi d'Orientation, renforcée par les dernières circulaires, rappelle la place des parents comme faisant partie intégrante de la communauté éducative. A cet égard, je vous invite à la plus grande vigilance quant au respect de leurs droits. Nous devons veiller à une exemplarité institutionnelle à l'égard des familles. A toutes fins utiles, le guide cité en référence est un outil précieux.

Au-delà de ce guide, l'équipe de circonscription et moi-même restons à votre écoute pour vous conseiller au mieux et préserver un climat le plus serein possible.

❖ **PROTCOLE OLC 3**

Réf : <https://portail-metier.ac-rouen.fr/scolarite/pre-elementaire/observation-departementale-dans-le-cadre-du-langage-et-du-comportement-de-l-enfant-de-3-ans-olc3--76269.kjsp?RH=PIA>

Les commissions de circonscription se tiendront en février et juin 2020, sous la présidence de l'IEN. Mme Linda Gomez est la personne chargée du dossier, pour la circonscription. Afin que ces commissions soient des lieux d'échanges riches et constructifs, au profit des élèves repérés, je vous invite à lui envoyer les fiches d'observations et les fiches d'exploitation des élèves concernés, au fur et à mesure des repérages, afin que la PMI, le RASED et d'autres partenaires puissent rencontrer l'enfant avant ces réunions.

❖ **GUIDES et CIRCULAIRES de RENTREE**

Réf : <https://www.education.gouv.fr/cid142412/la-circulaire-de-rentree-2019-au-bulletin-officiel.html>

- **Cycle 1**

La circulaire de rentrée du 29 mai 2019 définit 3 axes essentiels pour la scolarisation en maternelle : Une dimension affective (sécurité morale et affective, rôle éducatif des ATSEM, place des familles), une dimension didactique (phonologie, langage oral, vocabulaire et construction du nombre) et une dimension ludique développant la manipulation.

Quelques ressources à consulter :

Langage :

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142293

<https://eduscol.education.fr/cid144824/deux-guides-pour-les-apprentissages-en-maternelle.html>

Nombre :

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142291

- **Cycles 2 et 3**

La circulaire de rentrée met l'accent sur des étapes essentielles en mathématiques et en français, par année scolaire. L'accent est également mis sur la nécessité d'une rédaction factuelle des programmations et des emplois du temps respectant les programmes et garantissant les volumes horaires. Vous trouverez des indications éclairantes dans les guides « *Repères de progressivité* », édités pour chaque niveau : <https://eduscol.education.fr/pid38211/attendus-et-reperes.html>

Les guides suivants sont plus particulièrement destinés aux enseignants de CP et de CE1, pour l'enseignement de la maîtrise de la langue :

CP : https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Actualites/23/2/Lecture_écriture_versionWEB_939232.pdf

CE1 : https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Cycle_2/17/5/Livre_Lecture-écriture_2019_CE1_web_1173175.pdf

- **Langues vivantes étrangères**

Réf : <http://evreux3-circ.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article270> (Guide « Osons les langues »)

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142292 (recommandations pour le cycle 1)

Contacts et conseils auprès de la conseillère en langues vivantes (Annie Dumont) et DAREIC

Le rapport de Chantal Manes et Alex Taylor (« *Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le monde* ») souligne l'intérêt d'un enseignement précoce d'une langue étrangère. Les documents cités en références décrivent des actes professionnels simples pour dynamiser cet enseignement, en lui donnant une dimension interculturelle et interdisciplinaire. J'invite vos équipes à s'inscrire dans différents projets linguistiques porteurs, tant sur le plan didactique que pédagogique. Citons par exemple « *La semaine des langues* », les projets du type EOL, le E-Twinning, etc.

❖ **Elèves à BEP, PPRE et Réunions d'Equipes Educatives**

Réf : <http://evreux3-circ.spip.ac-rouen.fr/>

Les équipes scolaires se trouvent régulièrement confrontées à la difficulté scolaire. Les réponses ont diverses formes et peuvent faire appel à de nombreux partenaires. Il est important d'utiliser les outils et de suivre les étapes qui encadrent les gestes professionnels à avoir, face à ces élèves à besoins éducatifs particuliers, tout en associant leur famille.

- **Le PPRE (et PPRE passerelle).**

Réf : Code de l'éducation - Article L311-3-1

<https://eduscol.education.fr/cid50680/les-programmes-personnalisés-de-reussite-educative-ppre.html>

C'est la première étape, nécessaire, dès lors que l'équipe est confrontée à des difficultés cognitives et/ou comportementales qui compromettent l'acquisition des compétences attendues et pour lesquels les outils de classe (différenciation pédagogique) n'ont pas suffisamment fonctionné. Le PPRE est un document partagé avec les familles et les membres de la communauté éducative qui gravite autour de l'enfant. A ce titre, le RASED est partie prenante, s'il intervient auprès de l'élève.

Le PPRE est un document cadre évolutif qui consigne les actions menées pour la réussite scolaire de l'élève. Il peut être mis en veille ou réactivé selon les besoins. Rédigé par les enseignants du cycle, il constitue également un outil de liaison (PPRE passerelle) à destination des enseignants du collège.

Les actions prévues dans le cadre du PPRE sont ciblées et s'inscrivent dans une durée raisonnable (un mois à une période), elles sont évaluées et consignées dans le document cadre. Un bilan est établi avec la famille, à une fréquence laissée à l'appréciation de l'équipe éducative. Pour résumer, le PPRE doit :

- Identifier les besoins grâce à un diagnostic
- Fixer des objectifs précis en nombre réduit
- Se fonder sur des compétences déjà acquises
- Etre défini sur une période relativement courte, éventuellement renouvelable
- Etre expliqué à l'élève et sa famille
- Prévoir les modalités d'évaluation des progrès réalisés et des suites à donner

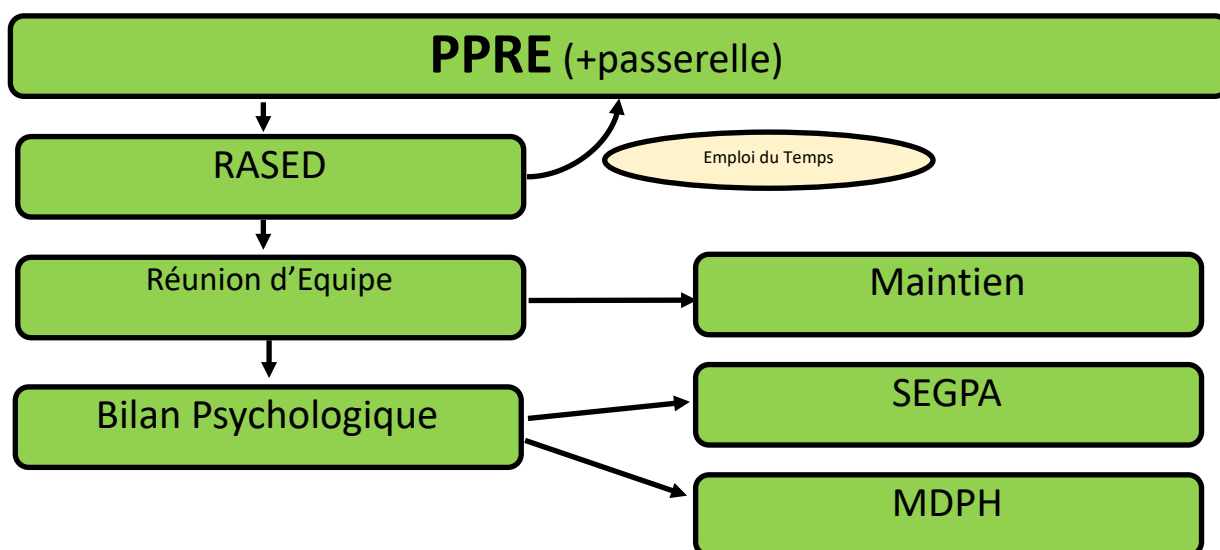
Le PPRE est un document indispensable avant toute demande d'orientation vers les enseignements généraux et professionnels adaptés ainsi qu'avant toute proposition de redoublement de classe.

- **La Réunion d'Equipe Educative**

Réf : Décret 91 - 383 du 22 avril 1991

Distincte de l'ESS, la REE est organisée à l'initiative et sous la présidence du directeur d'école. Elle donne lieu à un compte-rendu adressé à l'IEN de la circonscription. L'organisation d'une réunion d'équipe éducative peut nécessiter un temps de réflexion collégiale, au sein de l'équipe scolaire avant de recevoir les responsables légaux de l'élève.

La réunion d'équipe éducative est indispensable lorsque l'avenir de l'élève est engagé. Exemples : orientation SEGPA, sollicitation auprès de la MDPH et demande de redoublement, etc.



La réunion d'équipe éducative est également nécessaire lorsque le comportement d'un élève perturbe durablement ses apprentissages et la communauté scolaire. C'est une instance qui permet de réunir les partenaires éducatifs de l'école et extérieurs à l'école susceptibles d'apporter leur expertise et leur appui. C'est également un temps formel de partage d'informations et de projets avec les responsables légaux de l'enfant.

❖ **Conclusion**

Au terme de cette note d'information, je renouvelle l'assurance de mon engagement à vos côtés pour vous aider à porter au mieux, et dans le respect des textes en vigueur, votre investissement professionnel au service de tous les élèves. Je tâcherai de rendre disponible à chaque fois que nécessaire.

Bonne année scolaire à toutes et à tous.
Fabrice Vivien